

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/06/2021

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Juin 2021

Étaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Philippe BRUZON, Christian DUSSEAU, Axel GROMER, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC.

Étaient absents : Mr Fatah SALMI, Mme Corine CUCCAROLO, Jennifer ULMANN, excusés
Mme Corine CUCCAROLO a donné procuration à Mme Roseline FOUCHÉ.
Mr Fatah SALMI a donné procuration à Mr Philippe FOURNIÉ.
Mme Jennifer ULMANN a donné procuration à Mr Christian DUSSEAU.

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Quatorze du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

+ 1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 17/05/2021

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 17 Mai 2021 et leur propose de le valider. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

+ 2- Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de Castelmayran pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 08 Juin du Maire de Castelmayran sollicitant une participation de 650 € par élève pour une année scolaire et proratisée selon l'arrivée ou le départ de l'élève, soit 6 370,00 € (Six Mille Trois Cent Soixante Dix Euros) pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école de Castelmayran qui reçoit 12 enfants de Saint-Aignan pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter de payer la somme de 6 370,00 € pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école de Castelmayran de l'année 2020-2021 pour les douze enfants scolarisés.

3- Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements

Lors du dernier conseil municipal du 17 mai, il a été décidé de demander une négociation des taux d'honoraires aux trois architectes qui ont répondu à l'appel d'offres.

Un mail leur a été adressé avec un délai de réponse fixé au 28 mai 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de négociation financière établi par Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités.

Négociation financière :

Entreprises candidates	Montant € HT des offres à l'ouverture des plis	Montant € HT des offres après négociations
SDF Dangas et Laurence (mandataire) / SARL BECICE / SARL SETE (co-traitants)	80 224,00 €	55 260,00 €
BOOH atelier d'architecture (mandataire) / SARL OVALEE (co-traitant)	53 728,00 €	52 256,00 €
ATELIER 2.19 (mandataire) / VIDAL CEC / SARL ACIEB (co-traitants)	51 520,00 €	51 520,00 €

Classement des offres :

Entreprises	Valeur technique des offres 60%	Note pondérée	Prix 40%	Note pondérée	Note finale	Classement
SDF Dangas et Laurence (mandataire) / SARL BECICE / SARL SETE (co-traitants)	10	6	9,32	3,73	9,73	1
BOOH atelier d'architecture (mandataire) / SARL OVALEE (co-traitant)	9,28	5,57	9,86	3,94	9,51	2
ATELIER 2.19 (mandataire) / VIDAL CEC / SARL ACIEB (co-traitants)	6,07	3,64	10	4	7,64	3

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, c'est-à-dire le groupement SDF DANGAS ET LAURENCE pour un montant de 55 260,00 € HT. Il met au vote cette proposition.

Voteants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

4- Embellissement du village

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Roseline FOUCHÉ. Elle présente au Conseil Municipal son projet d'embellissement de l'espace entre le Foyer Rural et l'ancien local des chasseurs. Cette zone avec la boîte à lire peut devenir un espace convivial et accueillant avec des plantations et des rambardes au bord du trottoir pour protéger les enfants et les piétons.

L'idée est de sécuriser cet emplacement avec cinq rambardes et des jardinières peuvent être mises en place sur celles-ci.

Tarif des 5 rambardes : 820 € HT

Tarif des 5 jardinières : 1 028 € HT

En vue du café associatif, la pose de ces rambardes avec un fleurissement permettra de créer une terrasse aménagée.

Le monument aux morts pourrait aussi être embelli par la pose de vasques de chaque côté de celui-ci avec des plantes en rouge et bleu.

Le mur gris qui va de l'ancien local des chasseurs jusqu'au Foyer Rural peut être repeint car il ne met pas en valeur la boîte à lire qui a été mise en place. Mme FOUCHÉ propose de repeindre ce mur de la même couleur que celle de la mairie.

Mr le Maire informe le conseil municipal que le café associatif a du mal à naître et que le Foyer Rural ne souhaite pas prendre en charge le fonctionnement de celui-ci. Il faudra créer une association pour la gestion de ce café et il faudra également trouver des bénévoles pour tenir ce café.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions énoncées ci-dessus. Le Conseil municipal est d'accord pour la peinture du mur à côté du Foyer Rural et sur le fleurissement de cet espace.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Mr Jean-Philippe MASSAT souhaite avoir accès à son jardin par le parking à côté du Foyer Rural pour pouvoir décharger du bois, il veut supprimer le mur qui existe et mettre en place un portail pour pouvoir accéder à son terrain. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette demande. Les conseillers municipaux ne sont pas d'accord pour démolir ce mur et laisser mettre en place un portail.

5- Etat de l'avancement du PLUiH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a refusé notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat et qu'il va falloir réviser ce plan.

Ce projet d'urbanisation est trop ambitieux, trop de terrains ont été déclassés pour les mettre en terrain constructible. L'Etat souhaite que l'on garde plus de surfaces agricoles et nous demande de revoir ce PLUiH. Un travail important doit être fourni pour le modifier. Normalement, il devrait être approuvé au 2^{ème} semestre 2022 pour être opérationnel en fin d'année 2022.

6- Ecole de Castelferrus : compte rendu du projet E3D

La mairie a été sollicitée car beaucoup d'enfants de la commune fréquentent l'école de Castelferrus. Elle peut être partie prenante dans la sensibilisation des enfants au développement durable.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Maryse SOULIGNAC qui a assisté à la réunion pour le projet de labellisation de l'école de Castelferrus au développement durable, qui vise à responsabiliser les élèves.

Trois niveaux sont à franchir :

1. Engagement : 1 an
2. Approfondissement : 2 ans
3. Expert : au bout de 3 ans

Cette labellisation de l'école permettra de mettre en place le développement durable autour de plusieurs axes :

- Mettre en valeur le cadre de vie avec une meilleure gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets
- Travailler avec les producteurs locaux pour favoriser le bien-manger en consommant plus de fruits et de légumes de saison et de proximité
- Mettre en place des bacs de récupération (bouchons, piles, feutres, etc...),

Il faudra 1 référent du conseil municipal, 1 délégué (enfant) et 1 volontaire dans chaque catégorie. Ce projet nécessitera environ trois réunions par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.